

Instructions de Course
du
Challenge de Printemps 2019



La Trinité-sur-Mer - Baie de Quiberon
Organisé par la Société Nautique de la Trinité-sur-mer

Instructions de course (IC)

COMPAGNIE
PORTS DU MORBIHAN

Entreprise Publique Locale

Préambule

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- *Leur licence FFVoile valide portant la mention "Compétition" ou une licence FFVoile valide accompagnée d'un certificat médical portant la mention "de non contradiction à la pratique de la voile, y compris en compétition"* et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité du bateau
- le certificat de jauge ou de conformité du bateau.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de **World Sailing (WS)** et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

La mention <<[DP]>> dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers seront affichées au tableau officiel
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 L'armement de sécurité des voiliers participants aux épreuves du Challenge doit être conforme :
 - a) à leur règlement de classe pour toutes les séries monotypes acceptées comme telles, au règlement de l'UNCL pour les catégories IRC et au règlement Osiris Habitable pour les catégories Osiris.
 - b) pour tous les bateaux, l'équipement de sécurité minimum doit être conforme à l'armement côtier (moins de 6 milles d'un abri).
 - c) De plus, tous les bateaux doivent être en conformité avec la législation de leur pays.
- 1.5 Navigation nocturne : Du coucher au lever du soleil, les feux de navigation réglementaires doivent être allumés ; les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B (règles de barre et de route) du RIPAM (COLREG)
- 1.6 Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins trois personnes. (Sauf catégorie Double)

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé à l'entrée du **club-house de la SNT**. Ces avis pourront être mis en ligne sur l'application SNT Régate.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé le plus proche du Club, arborant le pavillon SNT.

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.

4.3 Le port de la brassière de sécurité est obligatoire en permanence sur toutes les courses du Challenge de Printemps. Ceci modifie la RCV 40.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Calendrier

9 et 10 février 2019	23 et 24 février 2019
9 et 10 mars 2019	23 et 24 mars 2019
6 et 7 avril 2019	

5.2 Horaires :

Le Samedi : 14H00 Une ou plusieurs courses à suivre

Le Dimanche : 10H15 Une ou plusieurs courses à suivre

NB : Le 41^{ème} Spi Ouest-France Destination Morbihan aura lieu du jeudi 18 au lundi 22 Avril 2019.

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de la ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.4 Horaire des marées et éphéméride (Voir Annexe)

6. PAVILLONS DE CLASSE

6.1 Une flamme de course

Pavillon d'identification des différentes classes : les concurrents devront être en possession de leur Flamme numérique d'identification (liste des classes ci-dessous).

- IRC A (TCC à partir de 1.025)	Flamme numérique 1
- IRC B (TCC de 0.980 à 1.024)	Flamme numérique 2
- IRC C (TCC jusqu'à 0.979)	Flamme numérique 3
- Grand-Surprise	Flamme numérique 6
- Open 7.50	Flamme numérique 7
- J80	Flamme numérique 8
- OSIRIS A (supérieur ou égal au groupe 22.5 brut)	Flamme numérique 9
- OSIRIS B (inférieur au groupe 22.5 brut)	Flamme numérique 4
- Open 5.70	Flamme numérique 0
- Mach 6.5	Flamme Class 6.5
- Diam 24	Flamme noire
- IRC Double	Flamme jaune
- Mini 6.50	Flamme mauve

7. ZONES DE COURSE

L'annexe <<Zone de Course>> indique la localisation de ou des zone(s) de Course.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en Annexe « Parcours Technique », l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis.

8.2 *Au plus tard avec le signal d'avertissement le bateau du comité de course affichera le parcours et si nécessaire, le cap compas et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.*

Les signaux suivants seront utilisés :

Parcours technique :

- Pavillon "Québec": 2 tours arrivée sous le vent : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, arrivée (sous le vent). La marque 3 est une porte.

- Pavillon "Québec + Golf": 2 tours /arrivée Port de la Trinité: Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, arrivée (au Petit Trého). La marque 3 est une porte.

- Pavillon "Roméo" : 2 tours arrivée sous le vent : Départ, 1bis, 2bis, 3, 1bis, 2bis, 3, arrivée (sous le vent). La marque 3 est une porte.

- Pavillon "Roméo" + Golf" : 2 tours arrivée / arrivée port de la trinité : Départ, 1bis, 2bis, 3, 1bis, 2bis, 3, arrivée (au petit Trého). La marque 3 est une porte.

- Pavillon "Tango" : 3 tours : Départ, 1bis, 2bis, 3, 1bis, 2bis, 3, 1bis, 2bis, 3, arrivée (sous le vent). La marque 3 est une porte.

- Pavillon "Tango"+"Golf" : 3 tours /arrivée port de la Trinité : Départ, 1bis, 2bis, 3, 1bis, 2bis, 3, 1bis, 2bis, 3, arrivée (au petit Trého). La marque 3 est une porte.

8.3 Parcours côtiers : (Annexe - Parcours côtiers)

Identification (affichage sur le bateau du comité de course au plus tard avec le signal d'avertissement) :

Un affichage sur panneau et des annonces VHF, donnera le Numéro de parcours à effectuer.

Le Comité de Course se réserve le droit d'effectuer d'autres parcours côtiers. Dans ce cas, le pavillon Lima sera envoyé sur le bateau Comité et le parcours sera annoncé par VHF sur le canal de course IC 18.3.

8.4 Cas des parcours Côtiers :

8.4.a L'envoi du pavillon "Delta" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "Delta" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à contourner en la laissant sur TRIBORD. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à contourner en la laissant sur BABORD. Ceci modifie Signaux de course.

8.4.b L'envoi du pavillon "**Delta et Echo**" sur le bateau Comité hissé signifie qu'il y a un tour de dégagement. Ce tour de dégagement est défini comme suit : Départ, 1 bis, 2bis, passage dans la porte 3, puis direction vers la première marque du parcours côtier choisi et affiché sur le bateau comité. Les marques 1 et 2 sont à contourner en les laissant sur bâbord.

8.5 Réduction et modification de parcours côtier : Le pavillon "Oscar" envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : **après le passage de cette marque**, rejoignez directement la ligne d'arrivée (IC 13.5), en respectant l'article IC 10 s'il y a lieu.

Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.

8.6 Arrivée de nuit ou par mauvaise visibilité : Chaque concurrent, en arrivant près de la ligne, doit alors éclairer ses numéros de voile. Toute infraction avérée à cette règle sera pénalisée de 20% du nombre des inscrits de la classe.

9 MARQUES

9.1

Marques	
1. 2	Petite bouée blanche siglée Banque Populaire
1 bis, 2 bis	Bouée Jaune SNT
3 (porte)	Bouée Jaune SNT
Départ	Bouée Orange ou bateau du comité
Arrivée	Bouée blanche conique ou bateau du comité

Bouée de dégagement : La couleur de la bouée de dégagement sera annoncée en même temps que le cap et la distance.

Bouée d'arrivée des côtiers : est définie dans l'annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers

9.2 Les marques de changement de parcours seront identiques aux précédentes et comme définies ci-dessus.

9.3 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque tel que prévu dans l'IC 12.2.

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

10.1 L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques : pour tout parcours côtier, réduit ou non, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban ainsi que la Cardinale Ouest Roche Révision doivent être respectées.

10.2 Zone interdite à la navigation : Zone mytilicole devant l'île de Houat, définie par 4 bouées dont les coordonnées sont éditées par le SHOM.

11 LE DEPART

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec un signal d'avertissement **5** minutes avant le départ.

11.2 La ligne de départ sera définie par le passage entre le mât arborant un pavillon orange du bateau Comité de Course et la marque de départ.

Un bateau du Comité de Course peut se tenir à proximité, dans le prolongement de cette ligne, celui-ci est un obstacle IC 21

11.3 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la séquence de départ des autres courses. [DP].

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ dans les 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.

12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant la marque à bâbord et le bateau du comité de course à tribord. Ceci modifie la RCV 28.

12.3 Sur les parcours de type technique, quand un changement de parcours est signalé à la

marque 3 (porte), seul la marque 1 (ou 1bis) sera remouillée (la marque 2 (ou 2bis) sera donc considérée comme supprimée) pour les séries concernées par le changement de parcours.

13 L'ARRIVEE

- 13.1 Parcours Québec** : la ligne d'arrivée sera située à environ 0,2 mille de la marque ③. Elle sera définie par le passage entre le mât arborant pavillon orange d'un bateau du Comité de Course arborant un pavillon bleu et la marque d'arrivée.
- 13.2 Parcours Roméo** : la ligne d'arrivée sera située à environ 0,2 mille de la marque ③. Elle sera définie par le passage entre le mât arborant pavillon orange d'un bateau du Comité de Course, arborant un pavillon bleu et la marque d'arrivée.
- 13.3 Parcours Tango** : la ligne d'arrivée sera située à environ 0,2 mille de la marque ③. Elle sera définie par le passage entre le mât arborant pavillon orange d'un bateau du Comité de Course, arborant un pavillon bleu et la marque d'arrivée.
- 13.4 Parcours Golf / arrivée Port de la Trinité** : Si le pavillon "Golf" est envoyé un des pavillons suivant : **Q ou R ou T** : après le passage à la marque 3 (porte), la position de la ligne d'arrivée est modifiée comme suit : la ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée parcours côtier. Voir Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers.
- 13.5 Parcours côtiers** : la ligne d'arrivée sera située entre le mât arborant pavillon orange d'un bateau du Comité de Course arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée parcours côtier concerné. Voir Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers.
- 13.6** Si le comité de course est absent quand un bateau finit. Le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité à la première occasion raisonnable.

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la Partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.2** Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux RCV autres que 28 et 31 et aux RCV du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité [DP]
- 14.3** L'ensemble des pénalités en pourcentage sera calculé selon la RCV 44.3c.
- 14.4** La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15 TEMPS LIMITES

- 15.1** Les temps limites pour finir

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITE POUR FINIR APRES :
Parcours construit monotypes	20 minutes après l'arrivée du premier
Parcours construit IRC & OH*	30 minutes après l'arrivée du quatrième
Parcours côtier monotypes	4 minutes par mille après l'arrivée du premier
Parcours côtier IRC & OH**	4 minutes par mille après l'arrivée du 4ème
Parcours DUO* et Mini 6.50*	4 minutes par mille après l'arrivée du 4ème

* ou 30 minutes après l'arrivée du 1^{er} s'il y a moins de 4 bateaux en course

** ou 4 minutes par mille après l'arrivée du 1^{er} s'il y a moins de 4 bateaux en course.

- 15.2** Les bateaux manquant à finir dans un délai indiqué ci-dessous sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'accueil de la SNT. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite approprié.
- 16.2** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes (ou 60 minutes si l'arrivée dans la zone d'arrivée à proximité du chenal de La trinité sur Mer) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
- 16.3** Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les locaux de la SNT et commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 16.4** Les avis des réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5** Les infractions aux IC suivante ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a) :
- Départ : bateaux en attente ; Règles de sécurité ; Publicité ; Bateaux accompagnateurs ; Evacuation des détritrus ; Equipement de plongée et piscine gonflable ; Communication radio.
- Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification [DP] si le jury le décide.
- 16.6** Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée au plus tard 30 minutes après l'affichage de la décision. Ceci modifie la RCV 62.2

17 CLASSEMENT

- 17.1** Le système de point a minima de l'annexe A s'appliquera.
- 17.2(a)** Un classement général sera effectué sur l'ensemble des courses courues et validées. Chaque manche courue et validée a pour coefficient 1.
- Pour chaque week-end du challenge, « Un bateau qui est venu sur la zone de départ mais qui n'a pas pris le départ (DNS), qui n'a pas fini (DNF), qui a abandonné après avoir fini (RET), qui n'est pas venu sur la zone de départ (DNC) ou qui a été disqualifié ou pénalisé doit recevoir le nombre de points de la place d'arrivée correspondant au nombre de bateaux qui sont venus sur la zone de départ plus un. »
- 17.2(b)** Quand moins de 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 17.2(c)** Quand 7 à 10 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 17.2(d)** Quand 11 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
- 17.3** Les bateaux jaugés IRC courent en temps compensé selon la formule :
Temps Compensé = Temps Réel x TCF ; le TCF étant celui du certificat IRC 2019.
- 17.4** Les bateaux jaugés OH courent en temps compensés selon la formule temps sur temps.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 a) Emargement départ :** Le responsable de chaque bateau qui prend le départ des courses du jour doit déclarer sa participation à la SNT ou en utilisant l'application SNT Régate (téléchargeable sur Google Play ou Apple Store) dans la rubrique émargement. **Votre émargement devra parvenir à la SNT avant 13h00 le samedi et 9h15 le dimanche. Il est de la responsabilité de chaque concurrent de s'assurer que son émargement a bien été enregistré.**
- b) Emargement retour :** Le responsable de chaque bateau qui prend le départ des courses du jour doit, au plus tard, à l'heure limite du dépôt des réclamations, déclarer son arrivée à la SNT ou en utilisant l'application SNT Regate (téléchargeable sur Google Play ou Apple Store) dans la rubrique émargement.
- c)** Un concurrent qui n'observerait pas ces exigences, sera pénalisé de 20 % du nombre des inscrits, sans instruction, à la première (émargement départ) et/ou dernière course du jour (émargement retour). Ceci modifie la RCV 63.1.
- d)** Un concurrent qui émargerait sur l'eau par VHF car il s'est rendu compte qu'il n'avait pas émargé, conservera une pénalité de 10% du nombre des inscrits, sans instruction à la première (émargement départ) et/ou dernière course du jour (émargement retour). Ceci modifie la RCV 63.1.
- 18.2** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible [DP]
- sur le canal VHF propre à chaque rond ou informer les organisateurs par téléphone (à la S.N.T au **02 97 55 73 48**) ; de plus :
 - Il doit retirer ou ferler sa flamme de course
 - Il doit émarger à la SNT ou sur l'appli SNT Régate.
 - Il doit remettre une déclaration écrite d'abandon au Secrétariat de la SNT.

- 18.3 Tous les bateaux doivent être équipés d'une VHF en état de marche.**

Le canal VHF sera 72

19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 19.1** La liste d'équipage de chaque voilier doit être remise au Secrétariat de Course au moins une heure avant le signal d'avertissement de la première course qui le concerne. Cette liste doit comporter, *lisiblement*, les : nom, prénom et numéro de licence (avec présentation de celle-ci et du certificat médical (s'il y a lieu)) de chaque personne embarquée pour la ou les courses du jour.
- 19.2** Cette liste d'équipage doit être mise à jour chaque week-end du Challenge (calendrier à cocher) et toute modification de l'équipage doit y être notifiée par écrit, au plus tard au moment de la déclaration de départ, en présentant la (les) licence(s) fédérale(s) du (des) nouveau(x) équipier(s) ou assurance RC et du certificat médical. Un concurrent qui n'observerait pas ces exigences pourra, après instruction, être sanctionné d'une pénalité.
- 19.3** La présence effective à bord des membres inscrits sur la liste d'équipage peut être contrôlée immédiatement avant le signal d'avertissement ou après l'arrivée de chaque course. [DP]

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

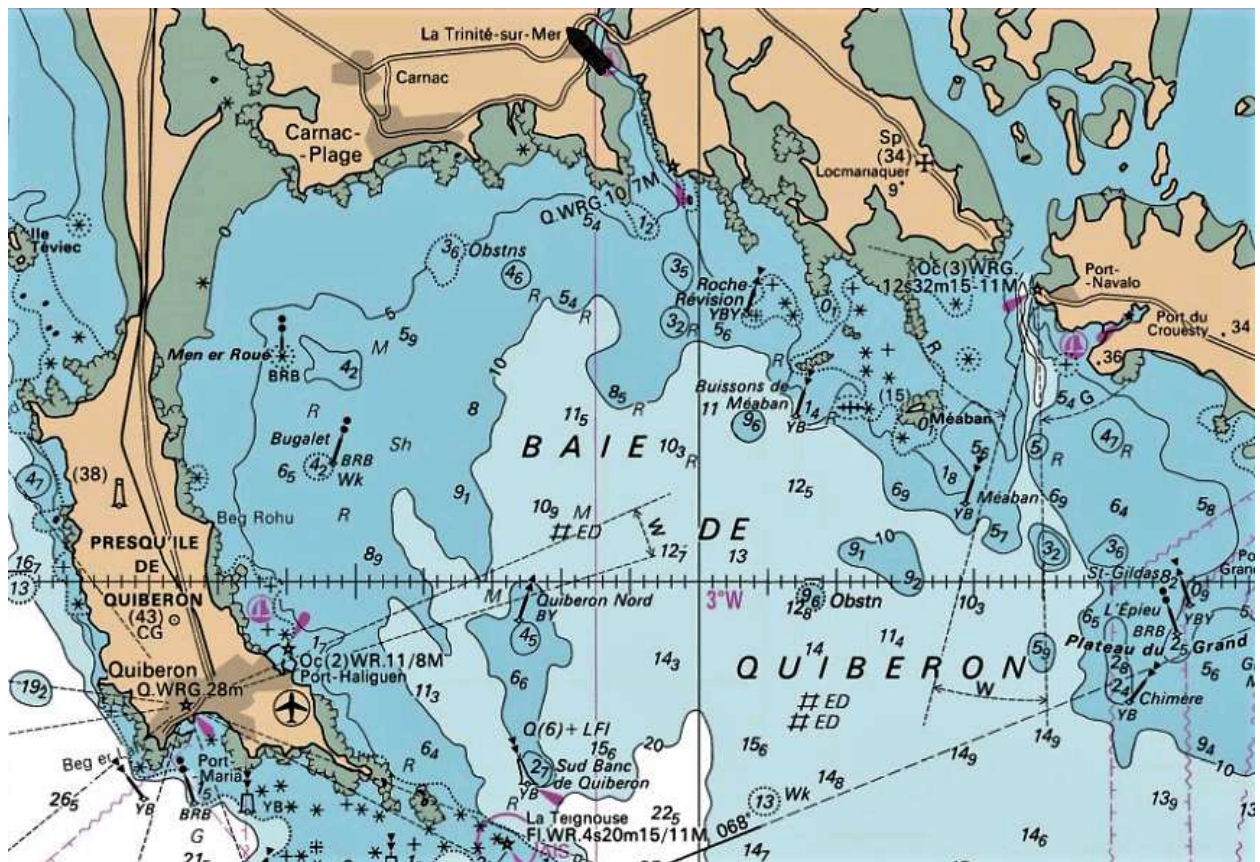
Sur l'eau, un membre du comité de course ou du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. À terre, l'équipement peut être contrôlé ou jaugé à des périodes spécifiées dans les règles de classe, l'avis de course, et aux horaires suivant : le samedi de 11h00 à 18h30 et le dimanche de 8h30 à 14h00.

21 BATEAUX OFFICIELS

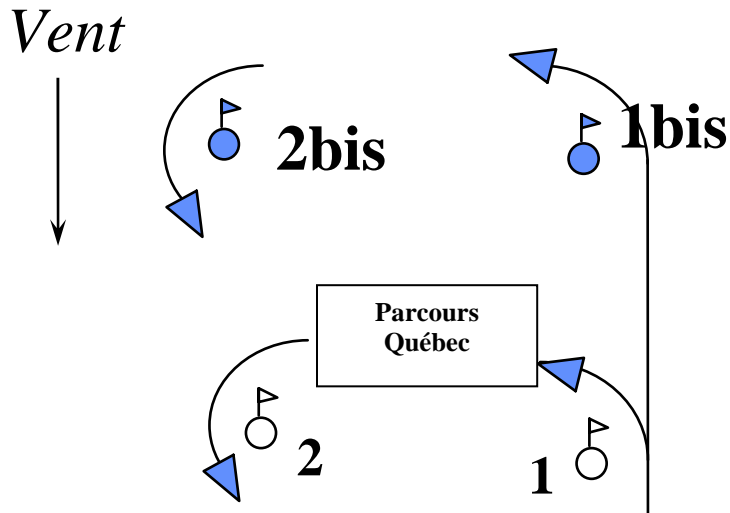
Le bateau Comité de Course, les bateaux Commissaires et de sécurité arboreront la flamme

- SNT. Tous les bateaux arborant la flamme SNT sont des obstacles.
- 22 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones ou les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation [DP]
- 23 EVACUATION DES DETRITUS**
Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage. [DP]
- 24 LIMITATION DE SORTIE D'EAU**
Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course. [DP]
- 25 COMMUNICATION RADIO**
Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]
- 26 PRIX**
La Remise des Prix du Challenge de Printemps aura lieu le dimanche 7 avril 2019 après la (ou les) course(s) du jour.
De nombreux lots sont prévus pour récompenser les équipages.
Merci de prévoir la présence d'au moins une personne de l'équipage à cette cérémonie.
- 27 DECHARGE DE RESPONSABILITE**
Les concurrents participent à la régate à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.
- 28 ASSURANCE**
Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1,5 million d'Euros par incident ou son équivalent.

ANNEXE – Zones de courses

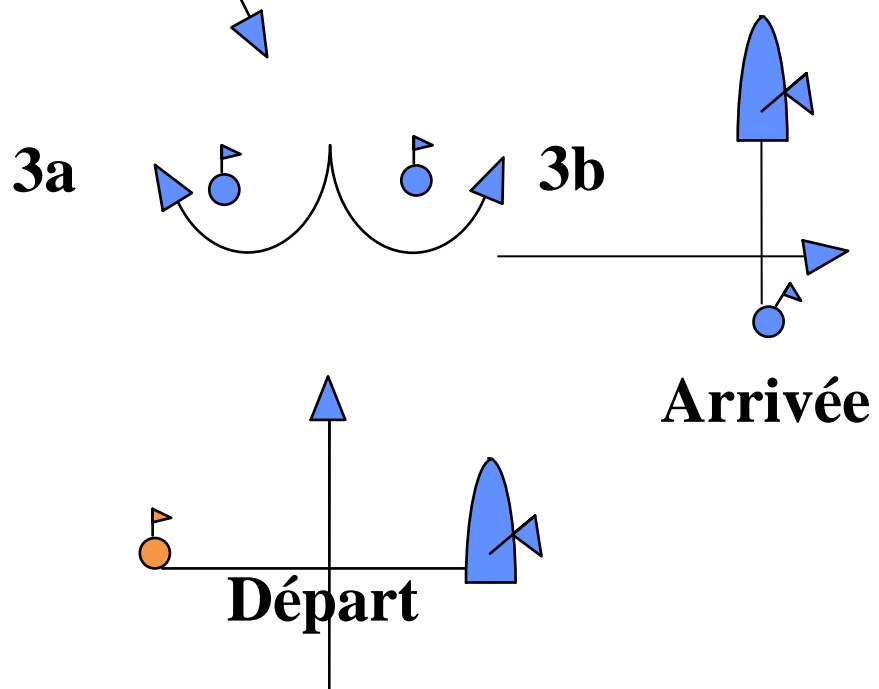


Annexe - Parcours Technique



<p style="text-align: center;"><u>Parcours Québec</u> <i>(Petit parcours)</i> 2 tours - Arrivée sous le vent (Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, arrivée)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Parcours Roméo</u> 2 tours - Arrivée sous le vent (Départ, 1b, 2b, 3, 1b, 2b, 3, arrivée)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Parcours Tango</u> 3 tours - Arrivée sous le vent (Départ, 1b, 2b, 3, 1b, 2b, 3, 1b, 2b, 3, arrivée)</p>

La marque 3 est une porte,
 Les marques 1, 2, 1bis et 2bis
 sont à laisser à bâbord



ANNEXE - Parcours côtiers du Challenge de Printemps**Parcours numéro 1 (20 milles environ)**

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau Comité

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner et laisser sur tribord

Bouée cardinale Sud de Méaban à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Bouée de danger isolée Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 2 (14 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau Comité

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud de Méaban à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Bouée de danger isolée Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 3 (15 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau Comité

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à laisser sur bâbord

Bouée cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner et laisser sur bâbord

Bouée de danger isolée Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 4 (14 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau Comité

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du

bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 5 (15,1 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau Comité

Bouée de danger isolée Bugalet à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du

bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 6 (27,3 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau Comité

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner et en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud de Méaban à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Bouée de danger isolée Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Sud de Méaban à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 7 (18.2 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau Comité

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud de Méaban à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée de danger isolée Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 8 (25 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau Comité

Zone mytilicole (IC 10) devant Houat à contourner en la laissant sur tribord

Rocher de la Vieille à contourner en la laissant sur tribord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Bouée de danger isolée Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 9 (17 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau Comité

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Sud Port-Haliguen à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 10 (24.5 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau Comité

Bouée de danger isolée Bugalet à contourner et à laisser sur bâbord

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud de Méaban à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud de Méaban à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 11 (23 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau Comité

Rocher de la Vieille à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Ouest la Recherche à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud des buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 12 (23 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau Comité

Bouée cardinale Ouest la Recherche à contourner en la laissant sur tribord

Rocher de la Vieille à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Sud des buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 13 (29.5 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau Comité.

Passage du Béniguet (Bonen braz, Grand Coin et le Rouleau) à respecter dans son intégralité.

Bouée cardinale Est les Galères à contourner en la laissant sur tribord.

Bouée cardinale Sud Goué vas Sud à respecter en la laissant sur bâbord.

Chenal de la Teignouse (Basse du Milieu, Goué Vas Est, Nord Est Teignouse et Basse Nouvelle) à respecter dans son intégralité.

Bouée cardinale Sud des buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 14 (11 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau comité

Bouée cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

*porte des Buissons de Méaban : passage entre la bouée gonflable à laisser à bâbord et la bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à laisser à tribord

Bouée cardinale Ouest Roche révision à respecter en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 15 (16 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau comité

Bouée cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

*porte des Buissons de Méaban : passage entre la bouée gonflable à laisser à bâbord et la bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à laisser à tribord

Bouée cardinale Nord du banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 16 (23.6 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau comité

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Nord du banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Nord du banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 17 (16.2 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau comité

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur tribord

Bouée de danger isolée Bugalet à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Nord du banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche révision à respecter en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 18 (15 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau comité

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité

Bouée cardinale Goué vas Sud à respecter en la laissant sur tribord

Bouée de chenal tribord Basse du Milieu à contourner en la laissant sur bâbord

Le Passage du Béniguet à respecter (le grand coin et Bonnenn Bras)

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche révision à respecter en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 19 (27.5 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau comité

Bouée cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Rocher de la Vieille à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Nord du banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du

bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 20 (16.5 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau comité

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur tribord

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du

bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 21 (23.1 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau comité

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Nord du banc Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du

bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

Parcours numéro 22 (17.4 milles environ)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si pavillon "D" sur bateau comité

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à laisser sur bâbord

Bouée cardinale Sud du Banc Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à laisser sur bâbord

Bouée cardinale Sud du Banc Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée "L'Atelier sur Mer" mouillée par 47°31.200 N ; 003°00.800 W à laisser sur bâbord

Ligne d'arrivée est définie par le passage entre la marque d'arrivée et le mat arborant le pavillon orange du

bateau comité mouillée dans le Sud du Petit Trého (Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)

ANNEXE - Horaire des marées et éphéméride
--

HORAIRE DES MAREES

Port de référence Port Navalo – heures légales

Date	Pleine mer				Basse mer	
	matin	Coëf	soir	Coëf	matin	soir
9 février	07 :08	77	19 :14	74	01 :26	13 :44
10 février	07 :41	70	19 :56	66	02 :01	14 :19
23 février	07 :15	104	19 :32	98	01 :17	13 :48
24 février	07 :49	91	20 :05	83	02 :05	14 :36
9 mars	06 :12	88	18 :19	86	00 :26	12 :40
10 mars	06 :43	85	18 :48	82	00 :57	13 :12
23 mars	06 :13	113	18 :29	109	00 :09	12 :37
24 mars	06 :46	104	18 :59	97	00 :54	13 :21
6 avril	06 :17	90	18 :26	90	00 :26	12 :39
7 avril	06 :48	90	18 :55	90	00 :48	13 :10

LEVER ET COUCHER DU SOLEIL

Calculer à Auray (Morbihan)

DATE	LEVER	COUCHER
9 février	08H26	18H25
10 février	08H25	18H27
23 février	08H03	18H47
24 février	08H01	18H48
9 mars	07H36	19H08
10 mars	07H34	19H09
23 mars	07H08	19H28
24 mars	07H06	19H30
6 avril	07H39	20H48
7 avril	07H37	20H50

Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers



La position de la bouée d'arrivée est fixe position : $47^{\circ}33.200\text{ N} - 03^{\circ}00.700\text{ W}$
 La position du bateau comité sera dans un rayon de 100m autour de la bouée d'arrivée, de façon à ce que la ligne d'arrivée soit perpendiculaire à la dernière marque de parcours.